

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE1575

présenté par
M. Villedieu

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« et à la contribution du secteur à la décarbonation de l'économie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si le lien entre la souveraineté agricole française et la production durable de biomasse sur le territoire peut être fait, il est bien plus difficile de l'établir entre la souveraineté agricole et la contribution du secteur à la décarbonation de l'économie. La souveraineté agricole s'apprécie par son aspect de production alimentaire et n'a pas pour vocation de devenir une variable d'ajustement des objectifs de décarbonation. Les agriculteurs sont parmi les premiers écologistes et respectent déjà de nombreuses contraintes en matière d'environnement.